

RESOLUTION SUR LA SOMALIE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Soixante-Troisième Session Ordinaire du 26 au 28 février 1996 à Addis Abéba, Ethiopie,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire Général sur la situation en Somalie, Document CM/1912 (LXIII),

Ayant entendu la déclaration du Ministre des Affaires Etrangères d'Ethiopie sur la Somalie;

Exprimant sa préoccupation devant la situation en Somalie et l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations visant à lancer le processus de réconciliation nationale, et à mettre en place une autorité nationale à base élargie;

Exprimant également sa préoccupation devant la détérioration de la situation humanitaire en Somalie;

Réaffirmant sa position selon laquelle la reponsabilité de trouver une solution au conflit en Somalie incombe au premier chef au peuple somalien lui-même;

Réaffirmant le rôle de premier plan que l'Afrique doit jouer dans la recherche d'une solution durable au conflit en Somalie,

1. **PREND NOTE** du rapport du Secrétaire Général;
2. **EXPRIME** sa gratitude à S.E. Ato Meles Zenawi, Premier Ministre de l'Ethiopie et Président en exercice de l'OUA, qui a lui aussi un mandat spécial concernant la Somalie de même qu'au Secrétaire Général de l'OUA pour les efforts qu'ils déploient dans la recherche d'une solution politique négociée au conflit en Somalie;
3. **LANCE UN APPEL** aux factions somaliennes pour qu'elles s'abstiennent de toute activité susceptible de plonger le pays dans une situation de guerre généralisée;



4. **EXHORTE** les dirigeants somaliens à agir d'urgence et à promouvoir le dialogue en vue de la mise en place d'une autorité nationale à base élargie pour la réalisation de la réconciliation nationale;
5. **DECIDE** que la Mission Tripartite entreprenne une autre visite en Somalie afin de maintenir les contacts directs avec les diverses factions somaliennes et d'évaluer la situation sur le terrain;
6. **LANCE** un appel aux Etats membres et à la Communauté internationale pour qu'ils fournissent une assistance humanitaire face à l'aggravation de la situation humanitaire en Somalie;
7. **EXHORTE** les dirigeants Somaliens à oeuvrer à la création des conditions de sécurité propres à faciliter l'acheminement de cette assistance;
8. **LANCE EN OUTRE UN APPEL** à tous les Etats membres de l'OUA et la Communauté internationale pour qu'il cesse de pourvoir, en matériels de guerre, à toute faction en Somalie de façon à éviter toute nouvelle escalades de la crise;
9. **INVITE** le Président en exercice de l'OUA et le Secrétaire général de l'organisation à poursuivre leurs efforts visant à trouver une solution durable à la crise somalienne;
10. **INVITE EN OUTRE** les Nations Unies et les organisations inter-gouvernementales, y compris la Ligue des Etats Arabes et l'Organisation de la Conférence Islamique à coordonner étroitement leurs efforts avec ceux de l'OUA dans la recherche d'une solution au conflit en Somalie;
11. **DEMANDE** au Secrétaire général de continuer à suivre la situation en Somalie et d'en faire rapport à la Soixante-quatrième Session ordinaire du Conseil des Ministres.